



FGTE
CHEMINOTS
ENCADREMENTS



S'ENGAGER
POUR CHACUN,
AGIR
POUR TOUS

LA LETTRE DE L'ENCADREMENT

JOURNAL DE VOS ÉLUS CFDT CHEMINOTS
➔ OCTOBRE > NOVEMBRE 2014

➔ RÉFORME DU FERROVIAIRE

**TEMPS DE TRAVAIL :
QUATRE ACCORDS
À NÉGOCIER**

➔ LE PLAN VIGIRAIL

**UN BILAN
D'ÉTAPE DE LA
MISE EN ŒUVRE
EST PRÉSENTÉ**

➔ FORMATION

**DES NOUVEAUTÉS
EN 2015**

UN ÉTÉ RICHE, UNE RENTRÉE STUDIEUSE !



Eric DHÉNIN,
Secrétaire
National

Un accord salarial obtenu en 2014 ! En préambule de l'ouverture de la négociation, la CFDT Cheminots avait rappelé que le manque d'ambition n'avait pas permis en 2013 d'aboutir à la signature de la CFDT. La direction a certainement pris en compte cet élément et a fait des propositions, notamment cette année, en direction de la justice sociale et des plus bas salaires. **La CFDT a signé cet accord** tout en jugeant insuffisantes les mesures pour les qualifications les plus élevées. **L'Union des Cheminots de l'Encadrement s'engage dès cette rentrée dans un travail revendicatif pour qu'en 2015 l'encadrement soit récompensé de son investissement sans faille.**

Réforme ferroviaire : la mise en œuvre. La loi a été promulguée le 4 août 2014. Toutes les composantes CFDT du ferroviaire (SNCF, RFF, entreprises ferroviaires privées) ont pesé pour que les intérêts des salariés soient pris en compte. **Le point d'orgue a été la signature, le 13 juin, de l'accord de modernisation avec le secrétaire d'état aux transports.** Cette volonté de la CFDT Cheminots de construire un avenir au ferroviaire prouve, s'il en était la peine, que les révolutionnaires ne sont pas toujours ceux qu'on croit ! En plus des amendements CFDT que le gouvernement s'engageait à porter en son nom, **cet accord prévoit les états généraux du dialogue social et un dialogue avec les partenaires sociaux sur l'organisation géographique de la SNCF.** Ce chantier est en cours, l'encadrement est en première ligne sur ces sujets. **La CFDT s'y inscrit et réclame de la direction une véritable déclinaison** de cette ambition et des actes forts qui montrent rapidement l'engagement de toute l'entreprise. **Aujourd'hui, ce sont presque 30 décrets qui sont attendus** pour permettre la mise en œuvre des principes de la loi. Certains sont cruciaux pour l'intérêt des cheminots du groupe public ferroviaire, voire de toute la branche. **Cette réforme nous concerne, vous concerne !** N'hésitez pas à échanger avec vos représentants CFDT et à nous rejoindre pour que la voix de chaque cheminot qui veut la transparence et le progrès social soit entendue. ●●



Des nouveautés en 2015

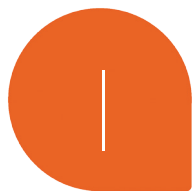
Le 14 décembre 2013, les partenaires sociaux signaient l'accord national interprofessionnel relatif à la formation professionnelle.

L'ambition était pour la CFDT de sécuriser les parcours des salariés dès leur entrée dans le monde du travail et de changer de paradigme : passer d'une politique de moyens fiscaux à une logique de résultats. La loi est venue confirmer l'ambition de l'accord : l'architecture de la formation évoluera profondément dans les années à venir.

Pour la CFDT, ces nouveautés sont de véritables avancées pour sécuriser les par-

cours professionnels. Passer d'une culture de fiscalisation du temps de formation à une logique d'efficacité est un profond changement pour la SNCF.

La CFDT a déjà rappelé que les nouvelles dispositions impactaient le contenu de l'accord de formation. La CFDT est prête à ouvrir des négociations en vue de la signature d'un accord de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences en lien avec la nouvelle architecture du groupe public ferroviaire. ●●



MISE EN PLACE DU CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Il est accessible à tous, tout au long de la vie professionnelle. Ce service est mis en œuvre en dehors de l'entreprise dans le cadre du service régional de formation. ●●



RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL

La consultation des représentants du personnel au sujet du plan de formation et les informations fournies sont élargies. La loi prévoit que la négociation triennale sur la GPEC examine de manière plus fine la situation de l'emploi dans la branche et les possibilités d'abondement du compte personnel de formation. ●●



L'ADIEU AU DIF

Il est remplacé par le compte personnel de formation qui est provisionné chaque année par l'employeur. Le plafond est relevé et passe à 150 heures.

Les acteurs sont responsabilisés : les actions de formation devront répondre à des critères très précis.

Le salarié : il pourra utiliser, sous certaines conditions, son encours de crédit de sa propre initiative. ●●



LA PÉRIODICITÉ DE L'ENTRETIEN DE FORMATION PASSE À DEUX ANS

Son but reste sensiblement identique : étudier les perspectives d'évolution du salarié. **Nouveauté** : un bilan est institué tous les six ans.

Objectif : s'assurer que le salarié a participé aux entretiens bisannuels et a, dans la période, soit bénéficié d'au moins une action de formation, soit acquis des éléments de certification par la formation ou la VAE, soit bénéficié d'une progression salariale ou professionnelle. Des mesures contraignantes d'abondement sont prévues en cas de manquement à ces dispositions. ●●

LE PLAN VIGIRAIL

Un bilan d'étape de la mise en œuvre est présenté

Le fil conducteur : renforcer la sécurité et la fiabilité du système ferroviaire.

Toute la SNCF s'est engagée dans une démarche sans précédent, à la hauteur de la catastrophe, visant une amélioration continue du triptyque Hommes-Procédures-Installations.

Sur les aspects de la maintenance du réseau, la politique de renouvellement des aiguillages a changé, on se situe désormais dans une logique de remplacement plus volontariste. Les référentiels de maintenance sont en cours d'amélioration. Le ferroviaire, qui était trop fermé sur lui-même, s'ouvre désormais vers l'extérieur, avec le contact d'experts internationaux : 20 experts issus de 5 pays différents, universitaires ou industriels.

Sur la surveillance du réseau, avec

l'avènement du numérique, on se dirige vers une plus grande professionnalisation de la surveillance des installations et de l'infrastructure. 13 000 agents seront équipés d'outils numériques d'ici l'été 2015. De nouveaux engins de mesure automatisés délivrant de plus en plus de données à exploiter (Big Data) commencent à entrer en service. Dès juillet, ouverture d'alerte express où tous les cheminots pourront alerter en cas de constatations d'anomalies. Ce dispositif sera également ouvert aux voyageurs début 2015. Une enquête de sécurité sera lancée en septembre, adressée à l'ensemble des cheminots. Des actions de formation seront renforcées, suite à l'embauche de 7 500 jeunes depuis 2010. ●●

FLASH : RÉFORME DU FERROVIAIRE

TEMPS DE TRAVAIL :

Sur le volet temps de travail, la position de la CFDT Cheminots est extrêmement claire : la loi ne remet pas en cause l'accord 35 heures de 1999 au bas duquel elle a apposé sa signature. La CFDT réaffirme son attachement indéfectible aux dispositions relatives à l'organisation du temps de travail fixées par l'accord 35 heures et le RH 0077. En clair, tout ajustement de l'organisation du travail au sein du futur groupe public, s'il était souhaité par la direction, ne pourrait se faire qu'après démonstration que les améliorations apportées par de tels ajustements seront dans une stratégie gagnant gagnant de prise en compte des facteurs de pénibilité et des aspirations légitimes des cheminots. ●●

4 ACCORDS À NÉGOCIER :

L'entrée en application de la loi portant réforme ferroviaire engage les partenaires sociaux sur au moins quatre champs de négociations prévus dans la loi :

- ☞ **Accord pluriannuel** sur l'emploi au statut / contractuel et les conditions de mobilité au sein du groupe public ferroviaire et dans les filiales (article L. 2101-2).
- ☞ **Accord de gestion** de la part substantielle des activités sociales et culturelles des CER vers le CCE (article L. 2105-5-II).
- ☞ **Accord sur le transfert** des stipulations conventionnelles applicables aux salariés de la SNCF, RFF et de leurs filiales (article 32).
- ☞ **Accord (facultatif) collectif** relatif à la durée du travail applicable aux salariés de la SNCF, de SNCF Réseaux et de SNCF Mobilité (article 34). ●●

DÉCOUVREZ NOTRE NOUVEAU GUIDE



Toujours plus de performance et de polyvalence...
Toujours plus de contrôle et de contraintes...
Toujours plus d'autonomie, mais sans moyens
d'exercer leurs responsabilités.



**L'ENCADREMENT
REVENDIQUE
UN POUVOIR RÉEL
SUR LES MISSIONS
QUI LUI SONT
CONFIÉES.**



CFDT Cheminots
47-49, avenue Simon Bolivar
75019 PARIS
Tél. : 01 56 41 56 70
Fax : 01 56 41 56 71
contact@cfdtcheminots.org



CFDT-Cheminots-Officiel



twitter@cfdtcheminots

www.cfdtcheminots.org

